



Concept de protection pour le tennis club de Confignon

Version 2.1

Valable dès le 6 juin 2020



Contact COVID-19 : Louis Robert

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Confignon est Louis Robert Email : louis@tcconfignon.ch Tél : +33 648 93 74 54
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:
<ul style="list-style-type: none">• Les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés. Des gels désinfectants seront à disposition sur les courts.• Les portails d'accès au Club restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.• Le passage du balai sur les courts peut se faire par les membres en prenant toutes les précautions sanitaires nécessaires (désinfecter/laver les mains avant et après).

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
<ul style="list-style-type: none">• Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.• Un système de réservation des courts est disponible sur le site du Club.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 30 personnes ne sont pas autorisés.
La distance de 2 mètres doit également être respectée dans les vestiaires. Il ne faut pas être à plus de 2 personnes en même temps dans le vestiaire.
Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:
<ul style="list-style-type: none">• La réservation à l'avance des courts sur le site du Club

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures
Le Club recommande aux personnes vulnérables d'éviter les plages horaires après 17h

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TC Confignon ont été communiquées le 05.05.2020 aux membres du Club via email.
L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TC Confignon. En plus, l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur le court de tennis.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
<ul style="list-style-type: none">• Réservation via le site du Club• Affichage des mesures prises par le Club sur le site
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

- On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
- Les joueurs n'échangent aucun objet.
- Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

- Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.
- Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation.
Un registre des entraînements est tenu par l'enseignant, avec les coordonnées des joueurs de tennis présents à chaque entraînement.
S'il y a plus de 4 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:
<ul style="list-style-type: none">• e-mail adressé à tous les membres du Club.• Affiches rappelant les règles présentes dans l'enceinte du Club.• Rappel des règles par l'enseignant.

Conclusion

Ce document a été établi par le TC Confignon.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19 : Louis Robert

Confignon, le 6 juin 2020

